

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2026



Nomenclature : 5.6
2026/042

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 9 avril 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers absents représentés : 4

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURB Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENOY Marc, FREMAUX Céline, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MIN Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, ROSSIE Perri LEFEBVRE Ludovic à partir du point 2, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick à partir du point 3, COUSIN Did DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LE GODEC Brigitte (pouvoir ENNIQUE Renaud), DUMORTI Daniel, (pouvoir DUMORTIER Benjamin), CARPENTIER Guy (pouvoir HEURTEAUX Martine).

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Secrétaire de séance : Nadia COURBEZ

POINT N°18 : Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux

VU

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-17 à L.2123-24-1 ;
- l'article L.2123-20-1 du même code imposant l'annexion d'un tableau récapitulatif des indemnités ;
- le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal ;
- les arrêtés du Maire en date du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ;

CONSIDÉRANT

- que les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont exercées à titre gratuit mais peuvent donner lieu au versement d'indemnités destinées à compenser les sujétions liées à l'exercice effectif du mandat ;
- que l'attribution des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués est subordonnée à l'exercice effectif de leurs fonctions, lequel débute à la date d'entrée en vigueur de leur délégation ;
- qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les taux des indemnités de fonction dans la limite des plafonds et de l'enveloppe indemnitaire globale prévus par la loi,
- que la commune de Cysoing appartient à la strate démographique 3 500 à 9 999 habitants ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 – Indemnité du Maire

De fixer l'indemnité de fonction du Maire à 58,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 – Indemnités des adjoints

De fixer l'indemnité de fonction de chacun des 8 adjoints à 14,71 % de l'indice brut terminal, au titre de l'exercice effectif de leurs fonctions, à compter de l'entrée en vigueur de leur délégation, soit le 21 mars 2026.

Article 3 – Indemnités des conseillers municipaux délégués

De fixer l'indemnité de fonction de chacun des 11 conseillers municipaux délégués à 5,47 % de l'indice brut terminal, à compter de l'entrée en vigueur de leur délégation de fonctions.

Article 4 – Indemnités des conseillers municipaux

De fixer l'indemnité de fonction de chacun des 7 conseillers municipaux à 1,21 % de l'indice brut terminal, intégrée à l'enveloppe indemnitaire globale.

Article 5 – Tableau annexe

D'approuver le tableau récapitulatif des indemnités de fonction annexé à la présente délibération,

Article 6 – Exécution

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 2 — Information des conseillers

Il est constaté que l'ensemble des conseillers municipaux a été informé des principes déontologiques applicables à l'exercice du mandat local conformément à l'article L.1111-13 du CGCT.

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

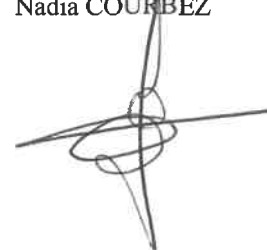
Le Maire

Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire

Nadia COURBEZ



La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.

TABLEAU INDEMNITAIRE 2026

(Base sans majoration)

Valeur financière de l'IBT	Valeur de référence
Indice brut terminal	IB 1027
Indice majoré correspondant	IM835
Valeur mensuelle brute	4 110,52 €
Valeur annuelle brute	49 326,24 €

Nom	% IBT	Mensuel brut (€)	Annuel brut (€)
Benjamin DUMORTIER	58,30%	2 396,43 €	28 757,20 €

II. ENVELOPPE GLOBALE 2026 (hors maire)

Élément	% IBT	Mensuel brut (€)	Annuel brut (€)
Nombre d'adjoints	8		
Plafond légal 2026	23,3 % / adjoint		
Enveloppe totale maximale	186,40%	7 662,00 €	91 944,00 €

III. INDEMNITES ALLOUEES AUX ADJOINTS

Catégorie	% IBT	Total	Total
Adjoints (chacun)	14,71%	8 × 14,71 = 117,68 %	117,68%

Nom	% IBT	Mensuel (€)	Annuel (€)
Marion DUBOIS	14,71%	604,66 €	7 255,89 €
Pascal BOILEAU	14,71%	604,66 €	7 255,89 €
Sylvie CASTEL	14,71%	604,66 €	7 255,89 €
Antoine SILVESTRI	14,71%	604,66 €	7 255,89 €
Nadia COURBEZ	14,71%	604,66 €	7 255,89 €
Renaud ENNIQUE	14,71%	604,66 €	7 255,89 €
Isabelle LEPERS	14,71%	604,66 €	7 255,89 €
Marc FOCKENYOY	14,71%	604,66 €	7 255,89 €

IV. INDEMNITES ALLOUEES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Catégorie	% IBT	Total	Total
Conseillers délégués (chacun)	5,47%	11 × 5,47 = 60,17 %	60,17%

Nom	% IBT	Mensuel (€)	Annuel (€)
Martine HEURTEAUX	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Frédéric MINET	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Laurent POUILLART	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Raphaëlle MAPPUS	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Aline BARETS-WALLE	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Brigitte LE GODEC	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Gaëlle VIAU	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Catherine LUCHIER	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Lionel ABIWE	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Céline FREMAUX	5,47%	224,85 €	2 700,00 €
Denis LESY	5,47%	224,85 €	2 700,00 €

V. CONSEILLERS MUNICIPAUX

Catégorie	% IBT	Total	Total
Conseillers simples (chacun)	1,21%	7*1,21 = 8,47%	8,47%

Nom	% IBT	Montant mensuel (€)	Montant annuel (€)
Perrine ROSSIE	1,21%	49,74 €	596,85 €
Ludovic LEFEBVRE	1,21%	49,74 €	596,85 €
Patrick COLIN	1,21%	49,74 €	596,85 €
Didier COUSIN	1,21%	49,74 €	596,85 €
Salomé DEWAELE	1,21%	49,74 €	596,85 €
Daniel DUMORTIER	1,21%	49,74 €	596,85 €
Guy CARPENTIER	1,21%	49,74 €	596,85 €

SYNTHÈSE DE L'ENVELOPPE 2026

Catégorie	% IBT
Adjoints (8 × 14,72 %)	117,68%
Délégués (11 × 5,47 %)	60,17%
Conseillers simples (7 × 1,22 %)	8,47%
TOTAL ENVELOPPE	186,32%